

TAQA MOROCCO

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
Au capital social de 2.358.854.200 dirhams
Siège Social : Commune Moulay Abdellah, Route régionale 301, PK 23, Centrale
Thermique de Jorf Lasfar, El Jadida
Registre de Commerce d'El Jadida numéro : 2145

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN DATE DU 26 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre ;
Le vingt-six février ;
À 11 heures,

Les membres du Conseil de Surveillance de la société TAQA MOROCCO, Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, au capital social de 2.358.854.200 DH dont le siège social est sis à la Centrale Thermique de Jorf Lasfar, Commune Moulay Abdellah, Route régionale 301, PK 23, El Jadida (**TAQA MOROCCO ou la « Société »**), se sont réunis par voie de visioconférence sur convocation du Président du Conseil de Surveillance.

Etaient présents ou représentés les membres du Conseil de Surveillance suivants :

Etaient présents ou représentés les membres du Conseil de Surveillance suivants :

1. Monsieur Farid Saleh Farid Mohamed Al Awlaqi (Président du Conseil de Surveillance) ;
2. Monsieur Alastair James Mulligan (Vice-Président du Conseil de Surveillance) ;
3. S.E. Saqer Salem Mohamed Binham Alameri (Membre indépendant du Conseil de Surveillance) ;
4. Monsieur Shahab Issa Hamad Abushahab Alsuwaidi (Membre indépendant du Conseil de Surveillance) ;
5. Monsieur Saeed Hamad Obaid Abuqata Aldhaheri (Membre du Conseil de Surveillance), représenté par Monsieur Farid Saleh Farid Mohamed Al Awlaqi;
6. Abu Dhabi National Energy Company PJSC (TAQA) représentée par Monsieur Andres Calderon Acuna (Membre du Conseil de Surveillance);
7. Monsieur Nabil Abdulqader Hadi Alqubali Almessabi (Membre du Conseil de Surveillance) ;
8. Monsieur Ahmed Ali Mohamed Ali Alshamsi (Membre du Conseil de Surveillance).

✶ 5 1

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Abdelmajid Iraqui Houssaini, Président du Directoire ;
- Monsieur Omar Alaoui M'hamdi, Membre du Directoire ;
- Madame Fatima Bendahbia, Membre du Directoire ;
- Madame Fadoua Moutaouakil, Membre du Directoire ;
- Monsieur Said El Mamouni, Membre du Directoire ; et
- Monsieur Zakaria Fafouri, Directeur Financier.

Les Commissaires aux Comptes de la Société :

- Deloitte Audit représenté par Madame Fadoua Khallouqi ; et
- Benjelloun Touimi Consulting représenté par Monsieur Abdelmajid Benjelloun Touimi.

Le Conseil de Surveillance, réunissant ainsi la présence effective de plus de la moitié de ses membres en fonction, est déclaré régulièrement constitué et peut ainsi valablement délibérer.

Monsieur Farid Saleh Farid Mohamed Al Awlaqi préside la séance en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Le secrétariat du Conseil est assuré par Monsieur Said El Mamouni.

Déclaration annuelle des Membres indépendants :

Invités par Monsieur Said El Mamouni, Messieurs Saqer Salem Mohamed Binham Alameri et Monsieur Shahab Issa Hamad Abushahab Alsuwaidi, confirment chacun en ce qui le concerne, qu'ils continuent de remplir les critères d'indépendance énoncés à l'article 41 bis de la loi 17-95, requis pour l'exercice de leurs fonctions de Membres indépendants au sein du Conseil de Surveillance.

Ensuite, le Président rappelle aux membres du Conseil de Surveillance qu'ils ont été convoqués afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
2. Revue du rapport de gestion du Directoire relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
3. Réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ;
4. Expiration du mandat d'un commissaire aux comptes et proposition de renouvellement ;
5. Adoption de la charte du Conseil de Surveillance ;
6. Questions diverses :
 - Bilan carbone et stratégie de décarbonation
 - Point sur les activités de développement
7. Pouvoirs en vue des formalités.

Monsieur Said El Mamouni, Secrétaire, note, sur la base des déclarations des Membres du Conseil, l'absence de conflits d'intérêts au regard de la tenue de la réunion du Conseil et des points inscrit à l'ordre du jour.

PREMIERE DECISION

Le Président rappelle au Conseil de Surveillance que, conformément à la loi n° 17-95 régissant les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée (la « Loi »), le Directoire lui a transmis les comptes de la Société clos le 31 décembre 2023.

Lecture est donnée, par la suite, du rapport de gestion du Directoire.

Le Président présente au Conseil de Surveillance ses observations sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice écoulé et sur le rapport de gestion du Directoire.

Puis, il offre la parole aux membres du Conseil de Surveillance.

Une discussion s'instaure au cours de laquelle, les membres du Conseil de Surveillance formulent leurs observations sur les documents présentés, demandant d'inclure à la section performance opérationnelle l'analyse des tendances pour le split maintenance préventive et corrective.

Le Conseil de Surveillance met alors définitivement au point et arrête, à l'unanimité, son rapport contenant ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ; rapport à présenter, conformément à la Loi, à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de cet exercice.

Le Conseil de Surveillance félicite les Membres du Directoire pour les résultats et les opérations réalisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de l'adoption des décisions précédentes, le Conseil de Surveillance prend acte de la convocation par le Directoire de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le 23 mai 2024 à 11 heures, dans les bureaux de la Société sis 29, Lotissement Guynemer, Route d'El Jadida, Oasis - 20410 Casablanca - Maroc et par voie de visioconférence, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Directoire sur les comptes annuels sociaux et consolidés et l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
2. Lecture du rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
3. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés et les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
4. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
5. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
7. Quitus aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et

HL 5³

- aux Commissaires aux Comptes ;
8. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées ;
 9. Approbation des conventions réglementées ;
 10. Renouvellement de mandat d'un commissaire aux comptes ;
 11. Fixation, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, d'une somme annuelle à allouer aux Membres du Conseil de Surveillance à titre de jetons de présence ;
 12. Questions diverses ;
 13. Pouvoirs en vue des formalités.

Le Conseil de Surveillance approuve, à l'unanimité, le projet de texte des résolutions qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale.

TROISIEME DECISION

Le Conseil de Surveillance approuve la proposition du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire, sur recommandation du Comité d'Audit, de renouveler le mandat du cabinet Deloitte Audit, représenté par M. Adhane Faouzi en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (03) exercices, se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

QUATRIEME DECISION

M. Said El Mamouni, Secrétaire, rappelle que lors de sa précédente réunion tenue le 22 novembre 2023, le Conseil de Surveillance a décidé de différer l'adoption de la charte du Conseil à une réunion ultérieure, afin que les membres du Conseil puissent finaliser la revue du projet de charte.

Cette revue étant finalisé, le Conseil de Surveillance a décidé à l'unanimité d'adopter la charte du Conseil de Surveillance telle que jointe en annexe du présent procès-verbal.

CINQUIEME DECISION

Questions diverses :

1. Bilan carbone et stratégie de décarbonation


Le Conseil de Surveillance décide de dédier une session spécifique à la discussion de la stratégie globale ESG et l'alignement du bilan carbone et de la stratégie de décarbonation de la Société avec les objectifs ESG.

2. Point sur les activités de développement

Le Directoire présente au Conseil de Surveillance un point d'avancement sur les projets de développement en cours d'étude ou de discussion avec les différentes parties prenantes, tel que détaillé plus avant dans la présentation y afférente.

SIXIEME DECISION

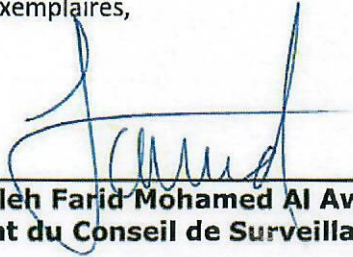
Le Conseil de Surveillance confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités légalement requises partout où besoin sera.

 4


L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15h45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par le Président, le Vice-Président du Conseil de Surveillance et par le Secrétaire.

Fait en 2 exemplaires,



Farid Saleh Farid Mohamed Al Awlaqi
Président du Conseil de Surveillance



Alastair James Mulligan
Vice-Président du Conseil de Surveillance



Said El Mamouni
Secrétaire du Conseil de Surveillance